



TRÈS
Trois-Rivières

Interagir avec une municipalité

Direction des Travaux publics – Division de l'hygiène du milieu et du développement durable



Plan de la présentation

- Généralités
- Approche stratégique
- Conclusion

La municipalité locale est une personne morale de droit public formée des habitants et des contribuables de son territoire.

Le Conseil municipal représente la municipalité et en administre les affaires.

Les pouvoirs des municipalités sont octroyés par la Loi sur les compétences municipales, et comprennent entre autres :

- Préparer et adopter un budget;
- S'assurer que son territoire est assujéti à un plan et à des règlements d'urbanisme.



La Municipalité régionale de comté (MRC) regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance.

Le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Elle voit à l'aménagement de son territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement en prenant en compte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.





Une communauté métropolitaine regroupe les municipalités d'une même région métropolitaine de recensement.

Le Québec en compte deux : la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

Toute communauté métropolitaine est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement de son territoire.

Plan vert

Plan directeur
de l'eau

Plan de
gestion des
matières
résiduelles

Orientations
gouvernementales
(MAMOT)

Plan métropolitain
d'aménagement et de
développement
(CM)

Schéma d'aménagement
(MRC)

Plan d'urbanisme
(municipalité locale)

Règlements d'urbanisme
(municipalité locale)



Budget annuel

Généralement adopté en fin d'année pour l'année suivante.

Il est souvent accompagné d'un programme d'immobilisation dans lequel sont planifiées les immobilisations.

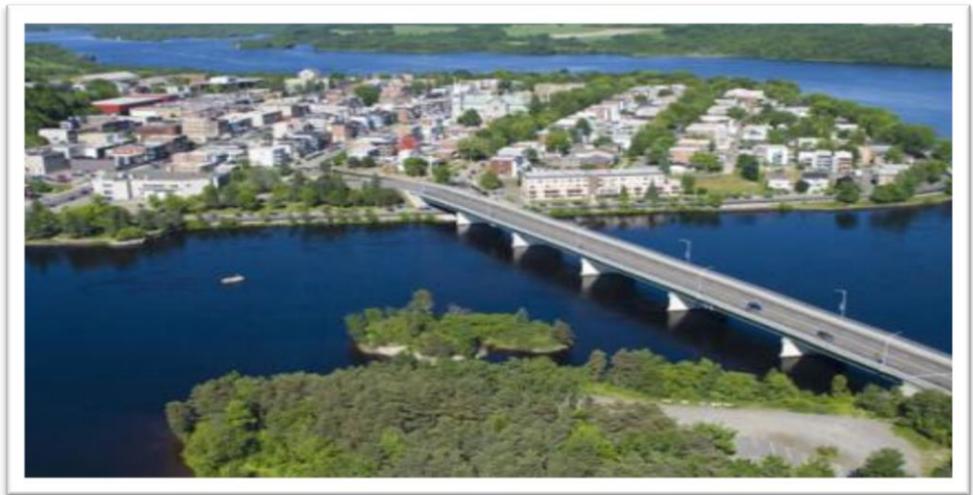
Les immobilisations peuvent être financées par un emprunt.

Revenus	Dépenses
Taxes	Employés (masse salariale)
Tarifs	Contrats externes
Droits	Quotes-parts (MRC et CM)
Subventions et transferts	

Le défi est de maintenir un équilibre entre les revenus servant à financer les services et les coûts d'accès à la propriété.



Vancouver (600 000 \$)



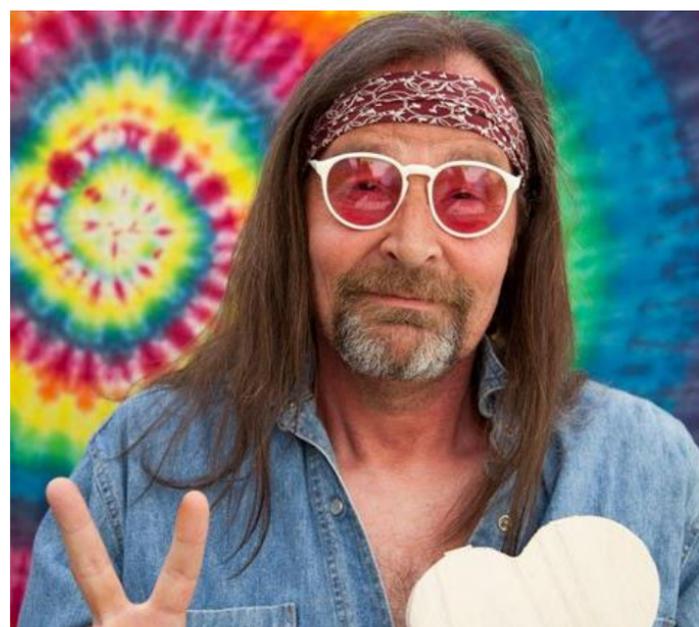
Shawinigan (120 000 \$)



Plusieurs lois régissent ou influencent les actions des municipalités en matière d'environnement, notamment :

- La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. ch C-19) régit l'organisation des municipalités ayant le statut de ville (227);
- Le *Code municipal* (L.R.Q. ch C-27.1) régit les autres municipalités (883);
- La *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. ch C-47.1) définit les pouvoirs des municipalités (aménagement du territoire, environnement, hygiène, etc.);
- La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch A-19.1) régit les différents outils d'urbanisme (plans, règlements, etc.);
- La *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. ch Q-2) régit certaines activités et les assujettit à des autorisations;
- La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. ch F-2.1) régit les pouvoirs de taxation, d'évaluation foncière, d'exemptions fiscales (p.ex. pour une réserve naturelle).

Adopter une approche stratégique: qu'est-ce que j'apporte lors d'une interaction avec ma municipalité?

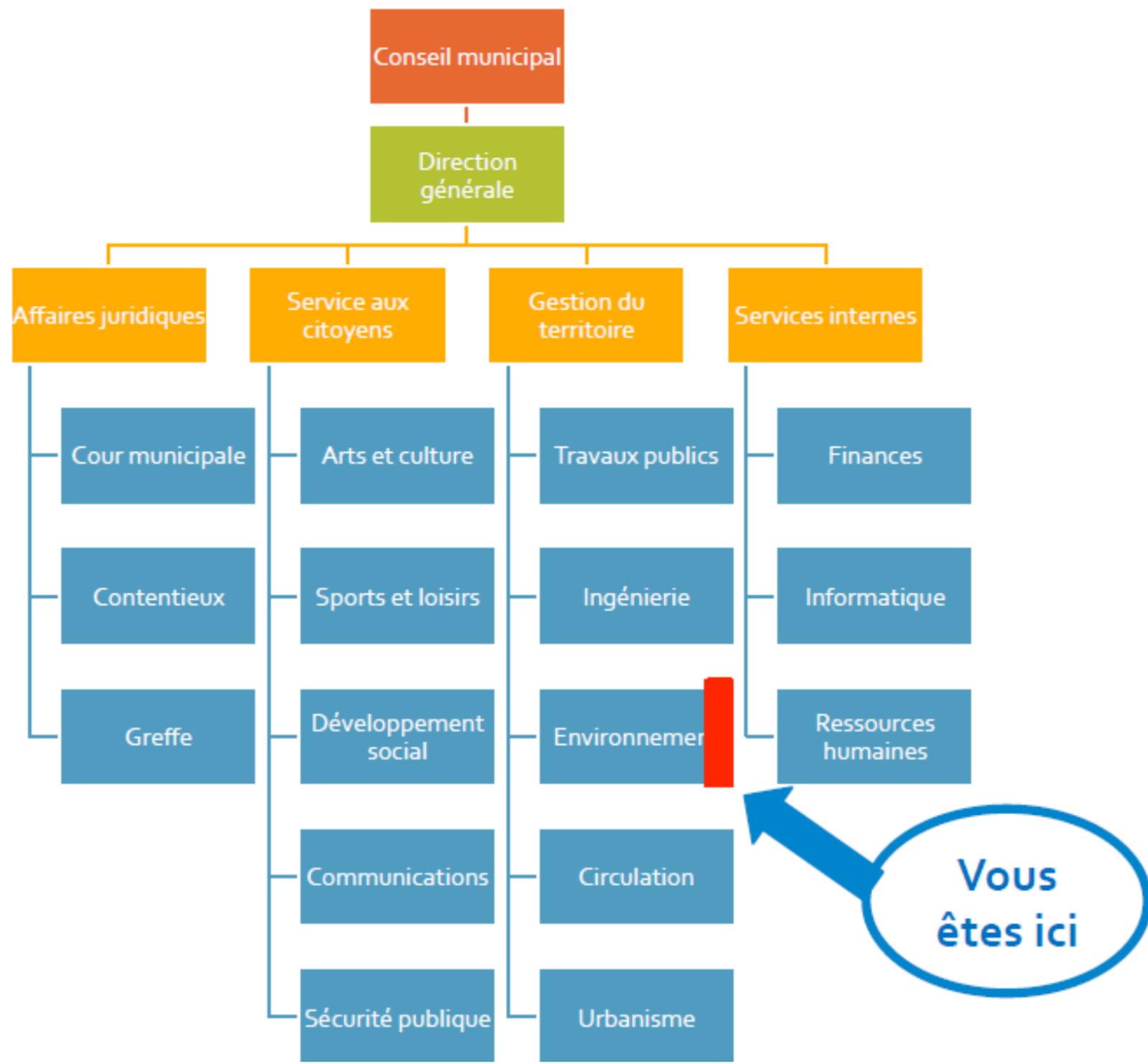


Avant d'approcher votre municipalité :

- Avez-vous consulté les outils de planification et de gestion du territoire (plan métropolitain, schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, règlement de zonage)?
- Quels sont les enjeux réglementaires liés à l'enjeu soulevé (notamment envers la *Loi sur la qualité de l'environnement*)?
- Quelles sont vos attentes envers la municipalité et est-ce que vous les exprimez clairement? ;

Lorsqu'un organisme vous approche :

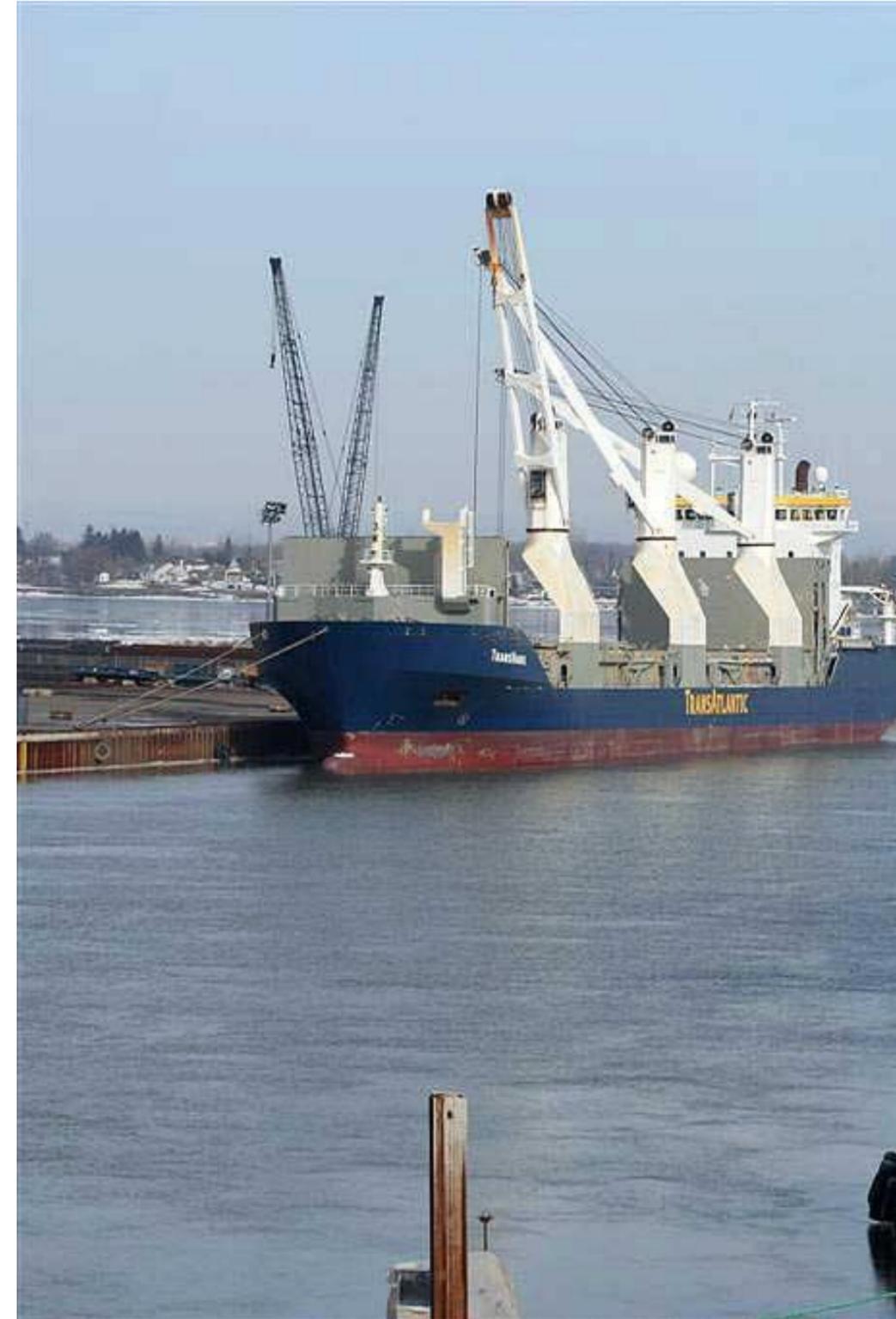
- Avez-vous pris connaissance de ses documents de planification (p.ex. le Plan directeur de l'eau)?
- Quels sont les enjeux réglementaires liés à l'enjeu soulevé (notamment envers la *Loi sur la qualité de l'environnement*)?
- Quelles sont les contraintes de la municipalité (budget, fiscalité, disponibilité, compétences) et est-ce que vous les exprimez clairement?



Les fonctionnaires	Les élus
Influencent, argumentent	Décident
Sont des spécialistes	Doivent être à l'aise avec une multitude de sujets et d'enjeux, sont des généralistes
Supportent la continuité des dossiers	Donnent l'enlignement à un dossier

Quelques clés d'intervention:

- Connaître l'organisation
 - Historique : Décisions rendues dans des circonstances similaires, quelle est la « culture d'entreprise »?
- Mode de fonctionnement
 - Règlement de gestion des contrats?
 - Règlement de délégation de pouvoirs?
 - Règlements sur les nuisances?
 - Comités sur l'environnement ou sur l'urbanisme?



Quelques clés d'intervention :

- Connaître les dates importantes :
 - Élections
 - Adoption du budget
 - Adoption du programme d'immobilisation
 - Comités de travail



Quelques clés d'intervention :

- Connaître les personnes
 - Élu ou fonctionnaire?
 - Background
 - Professionnel
 - Personnel
- Parler le langage

La biodiversité et l'urbanisation

Guide
de bonnes pratiques
sur la planification
territoriale
et le développement
durable



Québec 



Quelques clés d'intervention:

- Identifier les besoins
 - Le besoin est-il connu et reconnu? Sinon, comment entreprendre de sensibiliser, informer et former les personnes en place?
 - Proposez-vous une façon de combler ce besoin?



Conclusion

Au-delà des généralités, transformer les relations institutionnelles (municipalité vs organisme) en relations personnelles;

Bien connaître son organisation et sa municipalité, comprendre les contraintes et parler des besoins;

Savoir reconnaître les gains, apprécier l'avancement d'un enjeu et faire preuve de patience.



POUR PLUS D'INFORMATION :

Dominic Thibeault **biol. M. Env.**

Chef de division Hygiène du milieu et développement durable

dominic.thibeault@v3r.net

Tél. 819 372-4625, poste 2339 • Cell. 819 692-0918

v3r.net

TRÈS
Trois-Rivières